DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE ET DE L'EMPLOI

2022 DAE 231 Adhésion pour l'année 2023 (5 000 euros) à l'association Vélo et Territoires

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, la municipalité est résolument engagée dans la transition écologique du tourisme parisien, notamment par la promotion des mobilités douces et donc des déplacements à vélo sur le territoire parisien.

De la mise en place du Vélib' en 2007 à la pérennisation de 52 km de pistes provisoires installées pour répondre aux besoin de mobilités posés dans le contexte du Covid, l'engagement de la municipalité est constant pour encourager les déplacements des parisiennes et des parisiens, des franciliennes et des franciliens ainsi que des touristes à vélo.

Les usagers du vélo bénéficient aujourd'hui de plus de 1 000 kilomètres de pistes cyclables, plus larges et sécurisées qu'auparavant, dans tous les arrondissements de la capitale et ce mode de déplacement devient massif.

En 2024, trois sites olympiques seront dédiés au cyclisme lors des Jeux Olympiques et Paralympiques. Les épreuves de cyclisme sur route passeront par la vallée de Chevreuse avant de traverser la capitale et ses monuments les plus prestigieux. Celles de cyclisme sur piste et de BMX se disputeront au vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines (78). La colline d'Elancourt, point culminant de l'Île-de-France (231 mètres) accueillera, quant à elle, le VTT.

Les Assises du Tourisme Durable qui ont eu lieu à l'Hôtel de Ville en juillet 2021 ont permis aux acteurs du tourisme parisien et francilien de conclure qu'un tourisme éco-responsable, durable et résilient supposait la promotion d'un tourisme moins producteur de carbone, et qui accorde

une place plus importante au cyclotourisme. La Ville de Paris a ainsi rejoint l'association Vélo et Territoires en 2022, qui constitue un réseau de 173 adhérents dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo en 2030.

Au cœur du cap stratégique de cette association : achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires ; faire du vélo un outil de mobilité à part entière ; porter la France au rang des premières destinations mondiales du tourisme à vélo ; faire de la France une grande nation cyclable et de Paris une capitale du cyclotourisme, celle-ci étant la porte d'entrée principale des cyclotouristes.

Vélo et Territoires coordonne également le Schéma national des véloroutes et assure le rôle de centre national de coordination pour EuroVelo en France. Paris adhère à quatre itinéraires inscrits au Schéma national dont :

- l'EuroVelo 3 – la Scandibérique ;
- la V16 – Avenue Verte London-Paris ;
- la V40 – la Véloscénie ;
- la V33 – la Seine à vélo.

De plus, dans le cadre de son action « tourisme », Vélo et Territoires organise chaque année la conférence nationale du tourisme à vélo, anime la communauté métier du « club des itinéraires et destinations vélo », fait partie des administrateurs de France Vélo Tourisme et collabore activement avec les acteurs nationaux du tourisme, dont ADN-Tourisme et Voies Navigables de France, également partenaire de l'association, dans le cadre des sujets fluvestres.

Tous ces aspects justifient que la Ville de Paris prolonge son implication au sein du réseau de Vélo et Territoires pour mieux promouvoir le cyclotourisme à Paris. Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver l'adhésion pour l'année 2023 de la Ville de Paris à l'association Vélo et Territoires pour 5 000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2022 DAE 231 Adhésion pour l'année 2023 (5 000 euros) à l'association Vélo et Territoires

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du …….. par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation d'adhésion au réseau de l'association Vélo et Territoires pour l'année 2023,

Sur le rapport présenté par M. Frédéric Hocquard au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une adhésion financière de 5 000 euros pour l'année 2023 est accordée à l'association Vélo et Territoires, domiciliée 52 avenue Maréchal Foch 69 006 Lyon.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022, et les exercices suivants, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 3 : Frédéric Hocquard est désigné représentant titulaire de la Ville de Paris et David Belliard est désigné représentant suppléant de la Ville de Paris pour le vote en assemblée générale de l'association « Vélo et Territoires »